

RETOUR SUR LE CTS DU 24 JUIN 2022 :

ENTRE ATTENTES, AVANCEES ET CRISPATIONS

Le SNEPAP-FSU & La CGT Pénitentiaire étaient présents et ont pu porter l'ensemble des revendications des agents.

Sous l'impulsion d'un mouvement social déclaré le 13 juin 2022 au SPIP de Grenoble, qui se poursuit sous la forme de la suspension des permanences délocalisées, et qui est plus diffus sur d'autres services, ce court Comité Technique a permis de poser des bases claires et précises d'un SPIP qui va mal. Entre des choix régionaux maltraitants et des attentes locales, le SPIP 38 est à l'image de la Fonction Publique Française :

DEPITEE MAIS COMBATIVE !

Notre mouvement social a permis de mettre en place un dialogue social avec la Direction mais aussi d'interpeller au niveau régional. Toutefois, ce dernier doit se poursuivre sur différents points :

La pérennisation des avancées annoncées par la Direction après la fin décembre 2022

Nous prenons note et appliquons les propositions formulées dès à présent concernant :

- Le remboursement des frais engagés lors de déplacements pour les permanences délocalisées et des POP par l'attribution du remboursement d'un repas ;
- La possibilité de pose des heures supplémentaires conformément à la demande des agents sur l'ancien fonctionnement (format papier à transmettre au service RH). Une incompréhension et une colère existent à une application informatique de la gestion du temps de travail qui ne s'appuie sur aucun cadre réglementaire ;
- La nécessité d'un audit confirmé par la direction sur les déplacements professionnels dont le début doit être le plus rapide possible.

Lors de ce CTS, la direction du SPIP 38 a confirmé un système dérogatoire à titre exceptionnel, déjà appliqué par la DISP de Lyon permettant le remboursement de frais engagés par certains agents.

Les organisations syndicales continuent de demander la prise en compte des coûts réels des frais de déplacements. L'administration ne propose rien qui soit en adéquation entre l'augmentation du coût de la vie et ses modes de calcul de remboursement des frais professionnels. A titre d'exemple : il n'est pas possible de rester sur un barème SNCF de remboursement : les prix des carburants augmentent plus souvent et plus rapidement que ce barème !

TOUTEFOIS :

Nous ne partageons pas la proposition d'utiliser les véhicules administratifs pour effectuer les trajets aller/retour des POP et des permanences délocalisées :

- A partir du constat d'une sous-dotation en VA, la direction a informé la dotation d'un VA supplémentaire uniquement pour la période estivale pour le SPIP de Grenoble.
- De fait ni le lieu de résidence de l'agent, ni l'accès à des véhicules administratifs ne sont une réponse adaptée car il s'agit bien de la question du coût réel de ces déplacements qui est soulevée.
- Il n'est pas acceptable que des agents doivent contribuer financièrement à la réalisation des POP et des permanences délocalisées.
- Le lieu de résidence de l'agent est une décision personnelle et aléatoire qui ne doit avoir aucune incidence dans l'offre de service proposée aux usagers.
- L'accès aux véhicules administratifs est problématique tant d'un aspect logistique qu'au niveau de la sécurité des véhicules personnels laissés sur le site du SPIP. En effet, l'environnement immédiat du SPIP est insalubre et insécurisant (pour mémoire : deux VA ont été incendiés devant l'établissement). D'ailleurs les organisations syndicales ont rappelé les demandes des agents du SPIP de Grenoble concernant la situation de plus en plus dégradée et dangereuse de l'environnement de travail. La direction a déjà pris en compte ces demandes dans le cadre de la relation contractuelle entre le propriétaire et l'administration allant même jusqu'aux rappels des obligations incombant au propriétaire.
- L'inconvénient de l'usage des véhicules administratifs est l'impossibilité pour un agent d'effectuer des déplacements personnels (courses, transport des enfants, démarches administratives durant son week-end de POP). Les organisations syndicales ont proposé une **extension d'assurance pour les trajets personnels avec les VA.**

BREF, les avancées sur certains points sont notées, appréciées et seront appliquées.

MALGRE TOUT, il reste encore des sujets qui doivent être traités de façon pérenne afin de permettre aux agents d'assurer une mission de service public avec des conditions décentes dans l'intérêt de l'offre proposée aux usagers.

LORS DU CTS, LES ORGANISATIONS SYNDICALES ONT RECLAME :

- **LA PERENNITE,**
- **LA CONFORMITE AU CADRE REGLEMENTAIRE**

DES MESURES ACTEES PAR LA DIRECTION DU SPIP ATTESTANT DE LA CONSIDERATION DE LA REALITE LOCALE.

UNE VIGILANCE DES ORGANISATIONS SYNDICALES EST MAINTENUE SUR LA CONFIRMATION PAR LA DISP DE LYON DES AVANCEES ACTEES !

PAR CONSEQUENT, LES AGENTS RESTENT MOBILISES ET ATTENTIFS AUX SUITES DONNEES A LEURS SITUATIONS !

Section locale CGT du SPIP 38

Grenoble, le 30 juin 2022